



EXAMEN BRIGADIER 2022



ALLIANCE VOUS INFORME

Arrêté du 5 mai 2022 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2022, de l'examen professionnel pour l'accès au grade de brigadier de police délini au 1° de l'article 12-1 du décret 1 11°2004-1439 du 23 décembre 2004.

- **La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 30 mai 2022.**
- **La date de clôture est fixée au 1er juillet 2022 à 18h00.**

Inscription en ligne sur le site internet du Ministère de l'Intérieur : «www.devenirpolicier.fr» ou sur le site intranet de la direction central de la formation et du recrutement de la police nationale : «dcrfpn.minint.fr».

En cas d'impossibilité de s'inscrire électroniquement les candidats pourront s'inscrire en envoyant le dossier d'inscription au service organisateur territorialement compétent (SGAMI/SGAP).

Ce dossier imprimé d'inscription pourra être obtenu sur demande écrite formulée auprès de ce service ou sur le site internet du Ministère de l'Intérieur : «www.devenirpolicier.fr» ou sur le site intranet de la direction central de la formation et du recrutement de la police nationale : «dcrfpn.minint.fr». Le dossier Imprimé d'inscription dûment rempli devra être envoyé obligatoirement par voie postale en recommandé avec accusé de réception au même service chargé des inscriptions au plus tard le 1er juillet 2022 le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite se déroulera le 18 octobre 2022.

convocation : Les candidats inscrits dans les délais recevront par courrier postal ou par voie électronique une convocation nominative Indiquant la date, l'heure et le lieu des épreuves ainsi que les différentes consignes relatives au bon déroulement des épreuves.

Le nombre de postes fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Gradés et
Gardiens de la Paix
Policiers Adjoints
et Cadets

Personnels
Administratifs
Techniques
Scientifiques
Contractuels
SIG



ALLIANCE POLICE NATIONALE

ENSEMBLE POUR ETRE PLUS FORT

Le Bureau Régional

Le 10 mai 2022